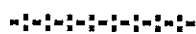


REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN

SEANCE DU 21 Juin 2010

**DELIBERATION N°2009-18 DU COMITE SYNDICAL
Avenant N°4 au contrat de concession**



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désignant le groupement Axione-ETDE en qualité de concessionnaire,
- Vu le contrat de concession et plus particulièrement les articles 33 et 57
- Vu le rapport n°11 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

Le comité syndical légalement convoqué le 11 Juin 2010, s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21 Juin 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT
Lucien LARIVE
Jacques LEGRAIN
Hervé MONNEROT
Bernard MARTIN

Florence OMBRET
Caroline GAFFET
Jean-Pierre DEVILLECHAISE
Jean-Pierre FORT
Gérard AUBRY

M. FONTUGNE, sans voie délibérative.

Monsieur LEGRAIN est désigné secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Prend acte des modifications du contrat de concession ;
- Valide le projet d'avenant n°4 et les annexes jointes à ce dernier ;

- Autorise Monsieur le Président du syndicat mixte à signer l'avenant N°4 au contrat de concession joint en annexe, ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution.

ADOPTE :
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**

06 juil. 2010

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 01/07/2010
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/07/2010

Pour copie conforme



- Le 01/07/2010
JEAN LOUIS ROLLET, PRESIDENT
SMO NIVERLAN